

**ARRETE MODIFICATIF n°2 PORTANT ORGANISATION DES BUREAUX DE VOTE POUR
L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES USAGERS AUX CONSEILS CENTRAUX**

Le Président de l'Université,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L719-1 et D719-1 à D719-47 ;
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
Vu l'arrêté du 28 septembre 2023 portant élections des représentants des usagers aux conseils centraux d'Aix-Marseille Université ;
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en sa séance du 26 octobre 2023 ;
Vu l'arrêté portant organisation des bureaux de vote pour l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux du 7 novembre 2023 ;
Vu l'arrêté modificatif n°1 portant organisation des bureaux de vote pour l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux du 7 novembre 2023 ;

Considérant que le Président initialement nommé pour le bureau de vote de l'IUT site de DIGNE est indisponible,

Arrête

Article 1 : Modification de l'article 1^{er} de l'arrêté portant organisation des bureaux de vote pour l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux

Le bureau de vote de l'IUT SITE de DIGNE est modifié comme suit :

IUT SITE DIGNE LES BAINS - 19, boulevard St Jean-Chrysostome

Salle de Scrutin : Salle 232

Président : Pascale ALBRAND

Assesseurs :

Assesseurs le 8 novembre 2023 :

- Désigné par l'administration : Jade DUCRETET-PAJOT
- Désigné par l'administration : Gabriel MORIN

Assesseurs le 9 novembre 2023 :

- Désigné par l'administration : Emmanuelle POULAIN
- Désigné par l'administration : Antonin GRANIER
-

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées

Article 3 : Publication

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet dédié aux élections :

<https://elections-conseils-centraux.univ-amu.fr>